

## **De Saint-Junien à Saint-Brice. — Une échauffourée. — L'armée frappée. — Grévistes blessés.**

Une échauffourée, revêtant un certain caractère de gravité, s'est produite dimanche entre l'armée et les grévistes, Nous en avons reçu la nouvelle ce dimanche, de divers côtés, mais les versions qui en étaient données étant différentes, nous avons préféré en retarder la publication pour ne donner que des renseignements exacts.

Nous nous sommes livrés à une enquête, qui n'a pas la prétention de déterminer les responsabilités.

Ce n'est pas notre rôle, mais l'impartialité la plus absolue étant notre ligne de conduite habituelle, nous ne nous en départirons pas.

Qu'il nous soit permis tout de suite de regretter cet incident, qui donne au conflit en cours un caractère que le secrétaire du syndicat, M. Terlaud, avait tenu à éviter. Il ne dépend souvent pas des meilleures volontés que les événements naissent et se déroulent à l'encontre de la cause que l'on défend.

Maintenant, arrivons aux faits :

Dimanche, à l'issue d'une réunion générale des ouvriers papetiers, au cours de laquelle l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, 300 grévistes environ se formèrent en colonne et, chantant, drapeau rouge déployé, prirent la direction de la route de Saint-Brice.

Après s'être concertés, ils se portaient sur l'usine du Bouchet, située sur la vallée de la Vienne, entre Saint-Brice et Saint-Victournien.

Leur intention était de s'aboucher avec les ouvriers de cette fabrique dont le propriétaire est M. Barataud aîné et de les décider à cesser le travail.

Bien que ne faisant pas partie des propriétés de la société des papeteries du Limousin, les grévistes voyaient un inconvénient, et comme ils en avaient vu un dans la marche de l'usine de l'Aiguille, près Limoges, ils craignaient que ces maisons ne fournissent des marchandises à la société des papeteries du Limousin, pour satisfaire aux demandes de sa clientèle.

Au fond, il ne s'agissait que d'une manifestation pacifique, mais la forme bruyante que les grévistes adoptèrent et l'emblème déployé sous lequel ils s'étaient groupés, autorisèrent l'administration préfectorale, constamment tenue par téléphone, au courant des moindres incidents, à prendre des mesures d'ordre.

C'est donc sur les réquisitions de M. le préfet que 25 dragons et 6 gendarmes, commandés par M. le lieutenant de Boussier, reçurent mission de se porter sur l'usine du Bouchet avec la consigne spéciale d'en défendre l'entrée si les manifestants tentaient d'en franchir le seuil.

Le peloton de cavaliers prit la route de Limoges. Il allait au trot dans le but de gagner du temps et de devancer la colonne des grévistes à l'intersection des routes de Saint-Brice et de Limoges, dans le bourg de Saint-Brice même.

Malgré toute la diligence possible, les cavaliers ne purent déboucher dans Saint-Brice au-delà l'intersection des deux routes qu'après le passage des grévistes.

Au lieu de livrer passage au détachement de cavalerie en prenant leur droite et en continuant leur route, les grévistes firent face ce détachement.

A ce moment, M. Pacaud invita M. de Boussier à s'arrêter. Le lieutenant des dragons déféra à ce désir, -mais il représenta qu'il avait une mission à remplir et qu'il pria qu'on lui laissât passage libre.

C'est à ce point de notre récit que les informations manquent de clarté.

Voici, en substance, les renseignements que le lieutenant de Boussier a dû fournir et que nous avons pu nous procurer de notre côté :

*« Devant la résistance qu'on opposait pour me livrer passage, j'insistai. On me déclara que je ne passerais pas et, en même temps, — car tout se fit en moins de temps : qu'il ne faut pour le dire, — des pierres nous furent lancées et des insultes nous furent adressées. Je commandai :*

*« En avant ! » au pas bien entendu, mais le démarrage des chevaux a pu faire croire à un mouvement de trot. Il n'en était rien. Je pus passer et franchir la ligne des grévistes avec la tête de ma colonne, qui fut coupée. J'ai su, plus tard, que les derniers rangs de mon détachement avaient été malmenés. »*

Un témoin, qui parla avec le lieutenant de Boussier, fait de cet incident un récit différent. Il ne reproche rien au lieutenant de Boussier qui, dit-il, fut correct. Il fait remonter la responsabilité à un brigadier dont le cheval avançait toujours sur la ligne des manifestants.

Il fut arrêté dans cette marche en avant par un geste d'un gréviste.

Ce geste, qui consistait en une tape sur les naseaux du cheval, aurait été le signal de la charge. C'est alors seulement que les grévistes auraient fait pleuvoir une grêle de pierres sur la tête des cavaliers.

### **LES BLESSÉS.**

Quoi qu'il en soit, une échauffourée se produisit. Deux brigadiers et deux dragons furent blessés, l'un à l'épaule, l'autre au poignet, d'un coup de gourdin ; deux cavaliers reçurent d'énormes pierres ; l'un au genou droit, l'autre à l'épaule.

Ces projectiles ont déterminé des ecchymoses et une enflure sensible au toucher : M. le médecin-major Gay-Bonnet a visité ces hommes et leur a prescrit un repos de trois ou quatre jours. Il espère que ce délai sera suffisant pour assurer leur guérison.

D'autre part, plusieurs grévistes, 3 ou 4, ont été blessés. Nous avons pu en voir deux au bourg de Saint-Brice, où ils habitent.

Ils sont alités. M. Louis Salagnac, 67 ans, porte au sommet du crâne une plaie qui, dit-il, a été faite par un coup de sabre. Le sang coagulé formait une masse d'une certaine étendue.

M. Salagnac nous a déclaré qu'il ressentait une douleur beaucoup plus vive du côté des reins.

Il fut projeté à terre par le heurt du poitrail d'un cheval.

M. François Peylet, 42 ans, porte sur le crâne, qu'il a complètement dénudé, trois traces de coups de sabre. Les coups furent portés sur le chapeau ; deux ont laissé une empreinte qui s'est reportée sur le cuir chevelu.

Le troisième a coupé le chapeau et le cuir chevelu lui-même. Le blessé perdit du sang en certaine abondance. Aucun médecin n'a encore visité les blessés ; on ne connaît pas la gravité de leurs blessures, mais tout porte à croire qu'elles ne sont que superficielles. M. Peylet était cependant très abattu.

### **A L'USINE DU BOUCHET.**

Arrivés à l'usine du Bouchet, les grévistes trouvèrent un peloton de fantassins qui leur barra le passage. Ils prièrent le lieutenant qui commandait cette fraction de troupe de faire appeler le directeur de l'usine.

M. Barotte se présenta et reçut de M. Terlaud une demande tendant à faire cesser le travail.

M. Barotte fit observer qu'il n'avait pas à prendre pareille détermination, -ses ouvriers

étaient déjà payés au tarif offert par les papeteries-du Limousin, soit 2 fr. 30. M. Barotte ajouta qu'il s'engageait à payer à ses ouvriers un salaire égal à celui qui serait fixé par les papeteries à l'issue- du conflit.

Cet échange de vue terminé, les grévistes revinrent à Saint-Junien

On a trouvé sur la route, sur le bord des propriétés de M. des Courrières, une croix brisée.

### **UNE CONDAMNATION.**

Un groupe de jeunes gens, dans la nuit de samedi à dimanche, ayant insulté les soldats du poste de police, les gendarmes se mirent à leur poursuite. Ils purent mettre la main sur le jeune Rousset, âgé de 17 ans, cimentier ; mais de plus belle, ce jeune homme injuria la gendarmerie.

Arrêté, il fut incarcéré et conduit à Rochechouart où il a comparu lundi matin en police correctionnelle, à l'audience des flagrants délits.

Il a été condamné à 6 jours de prison.

Cinq de ses camarades vont être poursuivis pour tapage nocturne.

### **LA GARNISON**

Saint-Junien est devenu, par suite des événements qui se déroulent depuis 37 jours, le siège d'une véritable garnison, qui compte 109 gendarmes, 214 hommes d'infanterie et un demi-escadron de dragons.

M. le commandant Touboulic qui, disons-le en passant, fit partie du corps expéditionnaire de Chine, fait fonction de major de la garnison. Il a placé, sur requisitions, des détachements d'infanterie aux usines du Bouchet, de l'Hôpital, de Grandmont, de Notre-Dame, de Pellegros, du Dérot, de Saint-Brice, sur la Glane, et Labrousse, à Saillat.

Les hommes couchent dans des locaux fermés au milieu de la paille qu'ils trouvent abondante dans les approvisionnements des fabriques.

Toujours ingénieux, les troupiers ont, avec des tresses de paille, édifié dans les cours des guérites et des cuisines. M. le major Gay-Bonnet, qui veille sur eux, déclare bon leur état de santé.

La cavalerie est plus spécialement chargée du service des patrouilles.

M. Tinus assure de son côté le service des informations